



Probleme vente a domicile arnaque

Par **tiotphilou**, le **02/03/2008** à **22:50**

Bonjour

J'ai signé un contrat d'une personne qui vendé des distributeur de boissons a la maison avec une mise en place d'un systeme sur mon arrivé d'eau.

Aujourd'hui j'ai rendu l'appareillage, mais le souci c'est qu'il me tire toujours 64 € par mois pendant 6 mois alors que je n'ai plus rien.

Puis-je faire opposition sur le prelevement est quel recours puis-je faire car lorsque que j'ai signé ce contrat j'étais en plein divorce donc totalement perdu.

Merci de votre reponse cher lecteur